



Les nouvelles normes internationales sur l'information sectorielle des entreprises multinationales : Quels apports pour la communication financière des groupes et pour les investisseurs ? Une analyse comparative France - Allemagne.

Pascale DELVAILLE¹, Wolfgang DICK², Jean-Yves EGLEM¹

Résumé

La diversification des activités et des marchés des grandes entreprises internationales rend nécessaire la publication d'une information pertinente et fiable sur les différentes branches d'activité et les secteurs géographiques. Depuis longtemps existaient déjà sur le plan international la norme IAS 14 de l'IASC et la norme américaine FAS 14 du FASB. Face aux besoins croissants des utilisateurs de l'information financière, ces deux organismes ont publié récemment de nouvelles versions de leurs normes respectives (IAS 14 et FAS 131).

Ces deux normes sont d'une grande importance pour les entreprises européennes car elles ont généralement un degré d'exigence bien plus élevé que les législations nationales. Le nombre croissant de sociétés cotées dont une part significative du capital est détenue par des investisseurs étrangers habitués à de telles informations détaillées incite à de nouveaux comportements en termes de communication financière. Les entreprises prétendant à une visibilité internationale sont et seront de plus en plus concernées par ces nouvelles normes.

Cet article analyse d'abord dans une approche comparative le contenu des nouvelles normes de l'IASC et du FASB, en les confrontant aux normes nationales existant en France et en Allemagne. Ensuite, une étude de l'information publiée est menée sur un échantillon de 69 grandes entreprises françaises et allemandes respectant les normes nationales et/ou les normes internationales. Le principal objectif est d'établir la nature des efforts nécessaires de la part des entreprises pour atteindre le niveau d'information exigé par les versions révisées des normes de l'IASC ou du FASB.

¹ Groupe ESCP, Département CGA, 79 avenue de la République, 75543 Paris cedex 11, E-Mail : delvaill@escp.fr et eglem@escp.fr

² Groupe ESSEC, Département CPT, 1 avenue Bernard Hirsch, 95021 Cergy-Pontoise cedex, E-Mail : dick@edu.essec.fr
Avec la participation d'Anne LE MANH, étudiante en doctorat, IAE de Paris

Les nouvelles normes internationales sur l'information sectorielle des entreprises multinationales : Quels apports pour la communication financière des groupes et pour les investisseurs ? Une analyse comparative France - Allemagne.

Pascale DELVAILLE¹, Wolfgang DICK², Jean-Yves EGLEM¹

Lorsqu'un groupe opère dans plusieurs secteurs d'activité et/ou dans plusieurs zones géographiques, les utilisateurs des comptes consolidés, et pas seulement les analystes financiers mais également tout investisseur, souhaitent ne pas se contenter d'une information globale mais pouvoir apprécier les performances actuelles et futures des secteurs ou zones qui composent l'ensemble, tant la performance globale dépend de celle de chacune des parties. Il n'est pas indifférent de savoir dans quel secteur le groupe investit le plus, celui duquel il se désengage, à quel secteur est dû l'essentiel de la rentabilité, quel est celui qui dégage le plus de trésorerie, quel est celui, pour reprendre une terminologie à la mode, qui crée le plus de valeur pour l'actionnaire. On a vu dans un passé récent des groupes céder une de leurs branches d'activité (cf. : Danone) non seulement pour se recentrer sur un métier où il était possible d'acquérir une position de leader mondial mais également pour remonter dans les classements des entreprises sur le critère de cette augmentation de valeur, afin d'apparaître plus performant, par exemple à l'occasion d'une introduction à la bourse de New-York.

Le thème de l'information sectorielle a été longtemps ignoré en France, tant dans la pratique professionnelle que dans les écrits, alors que la littérature anglo-saxonne est relativement abondante. On a dit que c'était dû à l'essence même du capitalisme français avec un fort rôle du secteur public, un moindre appel aux marchés financiers et des dirigeants cultivant le secret des affaires, en ayant moins à rendre compte à des actionnaires attentifs.

¹ Groupe ESCP, Département CGA, 79 avenue de la République, 75543 Paris cedex 11, E-Mail : delvaill@escp.fr et eglem@escp.fr

² Groupe ESSEC, Département CPT, 1 avenue Bernard Hirsch, 95021 Cergy-Pontoise cedex, E-Mail : dick@edu.essec.fr
Avec la participation d'Anne LE MANH, étudiante en doctorat, IAE de Paris

TEXTES ET PRATIQUES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Dans les pays qui font l'objet de notre étude, les exigences légales sont identiques et correspondent à l'article 34 alinéa 8 de la 7^{ème} directive européenne. Selon cet article, la seule exigence en matière d'information sectorielle des groupes concerne la ventilation du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité et par zone géographique à publier dans l'annexe¹. Encore est-il possible d'omettre tout ou partie de ces indications en raison du « préjudice grave » qui pourrait résulter de leur divulgation, en faisant mention du caractère incomplet de l'information publiée. En ce qui concerne la France, le PCG ajoute l'obligation de donner une ventilation des immobilisations par secteur d'activité et par zone géographique quand ces secteurs d'activité ou marchés diffèrent entre eux de façon très importante. Toutefois aucun critère n'est défini par le PCG. On peut mentionner également l'obligation pour les sociétés dont les actions sont inscrites à la cote officielle de publier au Balo leur chiffre d'affaires trimestriel, par branche d'activité (article D 297).

Sur le plan des écrits, peu de choses jusqu'à 1995 à l'exception de deux ou trois mémoires d'expertise comptable et deux ou trois articles. Les choses ont changé depuis (en particulier Haller [1997], Saada [1998], Amadiou [1998-a] et [1998-b]). Cet éveil de la recherche n'est pas indépendant de la référence croissante pour les comptes consolidés, en plus des textes nationaux, à des normes internationales. En France et en Allemagne, une généralisation devrait s'opérer grâce aux lois votées au printemps 1998 et qui autorisent les entreprises cotées à publier des comptes consolidés selon un référentiel international (celui de l'IASC ou celui du FASB américain) en les dispensant de présenter leurs comptes consolidés selon les normes nationales². De même le Livre blanc proposant cinquante améliorations pour les comptes consolidés publié par l'OEC et la CNCC [1997, page 11] préconise la publication d'informations pertinentes par secteur d'activité/zone géographique pour tous les groupes cotés et l'harmonisation des règles d'établissement de ces informations.

L'INFORMATION SECTORIELLE PREVUE PAR LES NORMES IAS ET AMERICAINES

1 – Généralités

Les normes IAS 14 et FAS 14 qui avaient été publiées respectivement en 1981 et 1976 ont régi l'information sectorielle au niveau international et américain. Les obligations d'information sont beaucoup plus importantes qu'en France ou en Allemagne.

La norme IAS 14 requérait la mention des ventes, du résultat et des actifs par secteur d'activité et secteur géographique et la norme américaine y ajoutait des informations relatives aux principaux clients. Jugées encore insuffisantes, elles ont fait l'objet de révisions.

La norme IAS 14 révisée a été publiée en août 1997 (*Segment reporting*) et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 1998, en fait à la clôture 1999 pour la plupart des groupes.

La norme américaine FAS 131 a été publiée en juin 1997 (*Disclosure about segments of an enterprise and related information*) et est applicable aux exercices commençant à partir du 15 décembre 1997, en fait à la clôture 1998 pour la plupart des groupes. Elle remplace la norme FAS 14, *Financial reporting for segments of a business enterprise*.

Bien que très proches et ayant bénéficié d'échanges entre leurs rédacteurs respectifs, ces deux normes ont des objectifs sensiblement différents. Comme le signale l'étude réalisée par le Bulletin Comptable et financier [1998] :

- " l'IASC cherche à mettre en évidence, par la présentation d'informations spécifiques pour toutes les entreprises, la façon dont la diversité de produits et de services et leur répartition géographique affectent les risques et avantages de l'entreprise ;
- le FASB veut donner une information sur les différents types d'activité et d'environnements économiques en utilisant les données produites en interne pour la gestion de l'entreprise".

De cette divergence de conception découlent des différences au niveau :

- de la définition des secteurs à présenter ;
- des méthodes d'évaluation à utiliser et des informations à présenter.

2 - Définition des secteurs

a) Selon la norme FAS 131

Alors que l'ancienne norme 14 définissait des segments d'activité par regroupement de biens et de services en faisant souvent appel à des nomenclatures officielles pour faciliter des comparaisons interentreprises, la nouvelle norme demande aux sociétés de publier leur information segmentée à partir des découpages réellement effectués par les entreprises pour prendre leurs décisions opérationnelles et mesurer leur performance. Cette information est celle qui provient des unités générant des revenus telle qu'elle remonte aux organes de direction qui affectent les ressources de l'entreprise et décident de la façon dont ces unités opèrent. Il en résulte de la souplesse dans le découpage des segments et on peut trouver des différences sensibles avec la segmentation d'après l'ancienne norme. Pratiquement il est demandé au « *controller* » de l'entreprise (le groupe) d'identifier les « *business units* » qui fournissent une information financière spécifique à l'organe de direction. Ces « *business units* » constituent l'ensemble des segments d'activité (*operating segments*) de l'entreprise. Il s'agit ensuite de les regrouper éventuellement pour définir les segments (*reportable segments*) qui feront l'objet d'une publication d'information. La norme 131 fournit des critères de regroupement. Les segments regroupés doivent avoir une performance financière à long terme comparable et les mêmes caractéristiques de base en matière de produits, services, technologie au sens large sous-entendant processus de production, types de clients, modes de distribution et éventuellement environnement réglementaire. Les segments à retenir ensuite obligatoirement sont ceux qui dépassent certains seuils, soit au moins 10 % ou du chiffre d'affaires total, ou de la valeur absolue du résultat ou du total des actifs utilisés par l'ensemble des segments d'activité. Le total du chiffre d'affaires des segments retenus doit représenter au moins 75 % du chiffre d'affaires réalisé avec les tiers. Pratiquement, il ne devrait pas y avoir plus de 10 segments retenus.

Cette uniformité de vision entre *reporting* interne et *reporting* externe voulue par la norme doit permettre aux utilisateurs de l'information publiée d'identifier les risques et les opportunités que le management de l'entreprise estime importants.

En ce qui concerne les informations à publier sur une base géographique, la norme 131 apporte aussi des changements. Les entreprises devraient être amenées à élaborer une segmentation plus fine. En effet, une information spécifique est maintenant demandée pour le pays d'origine. Auparavant de nombreuses compagnies se contentaient de globaliser l'Amérique du nord en incluant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Toutefois l'accent n'est pas mis sur une segmentation géographique en soi puisque le FASB autorise de fait le mélange des secteurs d'activités et géographiques s'il correspond à la construction du *reporting* interne.

b) Selon la norme IAS 14

L'IASC demande une présentation par secteurs d'activités et une présentation par secteurs géographiques. Bien que correspondant en principe à une approche managériale, puisque le découpage de base est supposé se réaliser à partir du *reporting* interne, en pratique des regroupements sur des bases quelque peu différentes peuvent être effectués pour la représentation des secteurs d'activités faisant l'objet d'une publication d'information. Un secteur est un ensemble d'éléments exposés à des risques ou comportant des avantages comparables.

Pour les secteurs d'activité il est possible de regrouper des produits ou services au sein d'un secteur selon la nature des produits ou services, la nature et la technologie du processus de production, les principaux types de clients, les circuits de distribution des produits, un environnement réglementaire spécifique, etc.

Pour les secteurs géographiques, il est possible de regrouper des zones au sein d'un secteur selon la proximité des opérations, la similitude des conditions économiques et politiques, les

relations entre les opérations de différentes zones géographiques, les risques particuliers associés à des opérations dans une zone spécifique, la réglementation des changes, les risques monétaires sous-jacents, des performances financières à long terme similaires.

Une nouveauté est la distinction entre secteurs principaux (*primary*) et secteurs secondaires. Par exemple, si le groupe considère comme primaire sa segmentation par secteurs d'activité, la répartition géographique est secondaire et il est exigé moins d'information sur les segments correspondants.

3 - Méthodes d'évaluation à utiliser et informations à publier

Pour l'IASC, les données sectorielles doivent être évaluées selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour les états financiers alors que pour le FASB, les données sectorielles doivent suivre les méthodes utilisées dans le *reporting* interne, même si elles sont différentes de celles qui sont utilisées pour présenter les états financiers.

La norme américaine peut faire naître quelque inquiétude auprès des utilisateurs comme le soulignent Nichols et Street [1999, p. 39]³. D'après eux, les dirigeants risquent de manipuler l'information pour améliorer la rentabilité des secteurs et la comparabilité des performances entre entreprises en serait réduite. Il est vrai que les risques existaient déjà avec l'ancienne norme.

Souvenons-nous simplement à titre d'exemple comment la SEC avait « épinglé » Sony Corporation⁴. La SEC a infligé une amende à cette compagnie pour n'avoir pas publié les pertes de sa filiale cinématographique de Hollywood en 1994. Pour masquer les pertes de Sony Pictures, cette filiale avait été regroupée avec la partie musicale au sein d'une branche « Entertainment ». En mars 1994 cette branche fut décrite comme globalement positive, ce qui suggérerait que l'année avait été bonne pour Sony Pictures. Depuis, Sony a adopté FAS 131 dans ses comptes de mars 1998 en avançant sa date

d'application. La musique et le cinéma ont été séparés, de même que l'électronique et les jeux.

Le tableau ci-dessous présente les données principales à fournir selon les deux normes IAS 14

FAS 131 :

IAS 14	FAS 131
<p>Pour chaque secteur du format primaire, l'entreprise doit mentionner (§ 50) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résultat (§ 52), - valeur globale des actifs (§ 55), <ul style="list-style-type: none"> - certains produits et charges, dont : <ul style="list-style-type: none"> - ventes à l'extérieur du secteur et ventes intersecteurs (§ 51), - amortissements, dépréciations et dépenses calculées significatives (§58, 61), - part dans le résultat net d'une entreprise associée, coentreprise ou autre participation mise en équivalence (ainsi que les participations correspondantes) si la plupart des opérations se situent à l'intérieur du secteur présenté (§64, 66), <p>Les produits et charges sectoriels sont ceux du compte de résultat qui sont imputables à un secteur et liés aux ventes externes ou intersecteurs.</p> <p>Ils ne comprennent pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éléments extraordinaires, - les éléments financiers, - Les plus ou moins values sur cession de participation ou extinction de dettes. - la quote-part de résultat dans les entreprises associées, coentreprises ou autres participations mises en équivalence, - l'impôt, - les frais administratifs, de sièges et autres frais concernant l'ensemble de l'entreprise (§ 16), - valeur globale des passifs (§ 56), - investissements (§ 57). 	<p>Pour chaque secteur (géographique et/ou d'activité), l'entreprise doit mentionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résultat, - valeur globale des actifs, <p>S'ils sont inclus dans le reporting, l'entreprise doit également mentionner, pour chaque secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certains produits et charges dont : <ul style="list-style-type: none"> - ventes à l'extérieur du secteur et ventes intersecteurs, - amortissements, dépréciations et amortissements pour épuisement ("<i>depletion expense</i>") et autres éléments calculés, - part dans le résultat net des participations mises en équivalence, - éléments extraordinaires, - produits et charges financières, - éléments inhabituels au sens de APB 30 (présentation des résultats des opérations), - charge ou produit d'impôt sur les bénéfices. <ul style="list-style-type: none"> - investissements, - investissements dans une participation mise en équivalence comprise dans le secteur. (§ 27, 28)

Source : BCF 3/98, Editions Francis Lefebvre, p. 23

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

L'échantillon est composé de 25 sociétés allemandes et de 44 sociétés françaises, soit un total de 69 entreprises. Il s'agit de sociétés qui font partie de l'indice européen Euro-stoxx à la date du 15 décembre 1998⁵. Nous avons limité notre étude aux groupes industriels et commerciaux⁶ dont le poids dans cet indice européen est supérieur à 0,1.

Nous avons cependant exclu de la population qui répond aux critères énoncés ci-dessus les sociétés qui sont filiales d'autres sociétés incluses dans l'indice⁷. Certains groupes publient plusieurs rapports financiers. Dans ce cas, nous avons retenu la version destinée aux investisseurs internationaux.

Nous avons analysé l'information sectorielle publiée selon 22 critères⁸ que nous avons regroupés dans les quatre thèmes suivants :

- généralités
- chiffre d'affaires
- résultats
- autres indicateurs financiers.

Nous avons par ailleurs identifié les parties du rapport annuel dans lesquelles l'information sectorielle apparaît : l'annexe, le rapport de gestion – deux documents certifiés par les auditeurs – ou les autres parties du rapport (chiffres-clés, rapport d'activité).

Les chiffres présentés dans les tableaux sont exprimés en pourcentage de l'échantillon concerné. Selon les rubriques, les résultats obtenus pour l'ensemble des entreprises seront comparés aux caractéristiques des sociétés de l'échantillon qui ont adopté les normes américaines ou les normes de l'IASC, que nous avons regroupées sous l'intitulé « Référentiel international ».

RESULTATS DE L'ANALYSE

1 – Généralités

a) *Référentiel et définition des secteurs*

Parmi les 69 sociétés étudiées, 31 - soit 45% de l'échantillon - appliquent les normes internationales (18) ou américaines (13). Aucun groupe n'indique avoir utilisé sur l'exercice 1997 les normes révisées en matière de présentation de l'information sectorielle⁹. De plus, aucune société ne définit la notion de secteur dans l'annexe¹⁰. Cependant, certains groupes présentent les différents secteurs d'activité et/ou zones géographiques dans le rapport de gestion ou le rapport d'activité. Enfin, aucune société ne publie de chiffres concernant les seuils d'importance relative, que ce soit en terme de chiffre d'affaires, de résultat ou d'actifs.

b) *Nombre et type de secteurs*

La proportion de groupes qui publient des informations sur leurs secteurs, quelle que soit la partie du rapport annuel, met en évidence une approche axée sur les produits ou les métiers, que ce soit en Allemagne ou en France.

Présentation des secteurs d'activité (en proportion des groupes qui présentent au moins deux secteurs) :

Approche retenue	Produits - Métiers	Réseaux de vente	Pôle (type de clientèle)	Autres (*)
Allemagne	100 %	4 %	4 %	0 %
France	90 %	7 %	19 %	5 %

(*) Par exemple, présentation du chiffre d'affaires pour chaque société du groupe.

La situation est nettement plus partagée dans le cas des zones géographiques puisque la moitié environ des sociétés françaises choisit soit la zone d'implantation (localisation de la production) soit la destination des ventes (localisation des clients et des marchés) comme critère de publication.

Présentation des zones géographiques (parmi les groupes qui publient cette information) :

Approche retenue	Zone d'implantation	Marché géographique	Non précisé
Allemagne	74 %	9 %	22 %
France	54 %	48 %	13 %

Pour ce qui concerne le nombre de secteurs, nous avons constaté d'importantes disparités mais la limite de 10 secteurs d'activité et/ou 10 zones géographiques, seuil maximum prévu implicitement ou explicitement par les nouvelles normes internationales est respectée en France et en Allemagne¹¹.

c) Comparabilité dans le temps

Toutes les sociétés (à l'exception d'un groupe français¹²) présentent des données comparatives sur un minimum de deux ans mais la localisation de cette information est très variable dans les rapports annuels français.

Proportion des groupes qui publient des données comparatives sur un minimum de deux ans :

Partie du rapport concernée	Annexe	Rapport de gestion	Chiffres-clés	Autre partie
Allemagne	96 %	76 %	40 %	56 %
France	41 %	24 %	24 %	14 %

La moyenne du nombre d'exercices publiés dans les différentes parties du rapport est supérieure à deux années, plus élevée en France qu'en Allemagne. Dans l'annexe, le nombre d'exercices est toujours inférieur ou égal à trois.

Nombre moyen d'exercices	Annexe	Rapport de gestion	Chiffres-clés	Autre partie
Allemagne	2.13	2.21	2	2.21
France	2.66	2.71	2.75	2.50

2 - Chiffre d'affaires par secteurs (secteur d'activité et zone géographique)

La quasi-totalité des groupes publie le chiffre d'affaires par activité¹³. Le chiffre d'affaires par zone géographique est également présenté dans la plupart des rapports. Deux sociétés de l'échantillon ne donnent pas cette information (une allemande et une française), ce qui peut se justifier par l'absence d'activité à l'international¹⁴. Les résultats des sociétés de l'échantillon appliquant un référentiel international diffèrent peu des résultats d'ensemble comme le montre le tableau ci-dessous :

Proportion des groupes présentant le Chiffre d'Affaires	Echantillon total		Partie de l'échantillon à référentiel international	
	Par secteur d'activité	Par zone Géographique	Par secteur d'activité	Par zone Géographique
Allemagne	100 %	96 %	100 %	100 %
France	93 %	98 %	90 %	100 %

Seuls les groupes mentionnant au moins deux secteurs ont été retenus.

En ce qui concerne les ventes intersectorielles à publier obligatoirement d'après les nouvelles normes, environ un quart du total des groupes de l'échantillon publie les ventes intersectorielles par activité et par zone géographique. La fréquence de publication de ces ventes est presque deux fois plus importante pour les groupes utilisant un référentiel international, qu'il s'agisse de l'information par activité ou géographique.

Proportion des groupes présentant les ventes intersectorielles	Echantillon total		Partie de l'échantillon à référentiel international	
	Par secteur d'activité	Par zone Géographique	Par secteur d'activité	Par zone Géographique
Allemagne	24 %	20 %	45 %	36 %
France	25 %	23 %	40 %	45 %

3 - Résultats sectoriels

Les deux normes internationales définissent le résultat du secteur d'activité comme l'indicateur retenu par la direction pour juger de la performance du secteur d'activité et allouer les ressources de l'entreprise aux différents secteurs. Nous examinons ici les deux notions de résultat les plus souvent mentionnées par les sociétés : le résultat d'exploitation et le résultat net.

Le résultat d'exploitation par secteur d'activité est publié par plus de la moitié des groupes, qu'ils adoptent un référentiel national ou international. Le pourcentage de publication est nettement moins élevé pour le résultat d'exploitation par zone géographique, surtout pour les sociétés allemandes comme l'indique le tableau suivant.

Proportion des groupes présentant un résultat d'exploitation	Echantillon total		Partie de l'échantillon à référentiel international	
	Par secteur d'activité	Par zone Géographique	Par secteur d'activité	Par zone Géographique
Allemagne	56 %	24 %	64 %	36 %
France	57 %	41 %	50 %	60 %

La définition du résultat d'exploitation n'est pas toujours très explicite dans les rapports, ce qui limite la comparabilité des performances des groupes, et nous avons constaté une grande diversité dans les termes utilisés. Les principales dénominations rencontrées sont les suivantes : résultat opérationnel, résultat d'exploitation, résultat brut d'exploitation, résultat courant, résultat hors éléments exceptionnels, EBIT, EBITDA¹⁵.

La plupart des groupes, français ou allemands, ne détaillent pas le calcul du résultat d'exploitation sectoriel publié. Dans la majorité des cas, nous avons cependant reconstitué les éléments du résultat d'exploitation, et donc ceux non pris en compte (par exemple les impôts ou les éléments exceptionnels), en nous assurant que le total des résultats sectoriels publiés correspondait au résultat mentionné au compte de résultat consolidé¹⁶.

Un "résultat net" est publié par seulement 14% des groupes, respectivement 12% en Allemagne et 16% en France, avec un doublement de ce taux pour les sociétés allemandes qui adoptent un référentiel international. Il s'agit d'un résultat – ou d'une contribution au résultat net - par secteur d'activité ou par zone géographique.

4 - Autres indicateurs financiers

Dans cette partie, nous analysons la ventilation de données financières autres que le chiffre d'affaires et le résultat. La recherche porte sur les actifs, les investissements, les amortissements, les résultats nets des sociétés mises en équivalence, l'effectif des salariés et éventuellement d'autres chiffres publiés par les groupes. Les principaux résultats de cette analyse sont regroupés dans le tableau suivant.

Proportion des groupes présentant les indicateurs ci-dessous	Pays	Echantillon total		Partie de l'échantillon à référentiel international	
		Secteur d'activité	Zone géographique	Secteur d'activité	Zone géographique
Actifs identifiables	Allemagne	48 %	36 %	73 %	73 %
	France	34 %	36 %	50 %	65 %
Investissements	Allemagne	72 %	32 %	73 %	45 %
	France	43 %	32 %	55 %	55 %
Amortissements	Allemagne	36 %	12 %	36 %	18 %
	France	25 %	18 %	35 %	40 %
Résultat net des sociétés mises en équivalence	Allemagne	0 %	0 %	0 %	0 %
	France	9 %	5 %	10 %	5 %
Effectif	Allemagne	52 %	28 %	45 %	45 %
	France	48 %	48 %	45 %	45 %
Recherche et développement	Allemagne	24 %		45 %	
	France	19 %		15 %	
Autofinancement	Allemagne	12 %		27 %	
	France	16 %		15 %	

Le plus souvent, les groupes français et allemands divulguent des informations sur les investissements, les salariés et les actifs identifiables¹⁷. Des informations sectorielles sur les amortissements et les résultats des sociétés mises en équivalence sont plus rares dans les deux pays. D'autres indicateurs financiers publiés sont les frais de recherche et de développement, le résultat net et l'autofinancement. En revanche, nous n'avons pratiquement jamais trouvé de renseignements sectoriels relatifs aux produits et charges d'intérêts, aux éléments exceptionnels ou aux produits et charges d'impôts.

L'analyse par pays sur la totalité de l'échantillon permet de souligner les caractéristiques suivantes :

- les groupes allemands indiquent en moyenne plus d'informations par secteur d'activité que ne le font les groupes français ; cela est particulièrement significatif pour les actifs identifiables et les investissements ;
- la fréquence de publication par zone géographique, toujours inférieure à celle par secteur d'activité, est équivalente dans les deux pays pour les actifs identifiables et les investissements, alors que les informations sur les amortissements et l'effectif sont moins souvent mentionnées dans les rapports des sociétés allemandes.

L'analyse par type de référentiel révèle pour les deux pays une hausse de pratiquement tous les pourcentages¹⁸ quand le groupe a adopté le référentiel IASC ou américain.

Conclusion

Aux termes de notre analyse, il apparaît que les points les plus saillants sont les suivants :

- de nombreux groupes français et allemands dont le référentiel est purement national publient une information sectorielle qui va au-delà des simples obligations nationales, ce

qui montre leur sensibilité à la demande des utilisateurs des comptes annuels. SAADA [1998] avait déjà montré cette corrélation avec la taille du groupe ;

- aussi bien en Allemagne qu'en France, le découpage des secteurs d'activité repose essentiellement sur une approche produits/métiers. La segmentation géographique est plus différenciée, se partageant entre un découpage par zone d'implantation géographique et un découpage par destination des ventes ;
- les groupes peuvent encore mieux faire en matière de ventes intersectorielles et de résultats par secteur ;
- la comparabilité dans le temps au-delà de deux ans pourrait également être améliorée.

L'évolution actuelle devrait rendre optimiste. La tendance est à demander plus d'informations sur un découpage sectoriel plus fin. Déjà aux Etats-Unis, on sait [Nichols et Street, 1999, p. 38] que, parmi les sociétés incluses dans le « *Business Week's Global 1000* », 14 sociétés ont appliqué FAS 131 par anticipation et que la moitié d'entre elles ont augmenté le nombre de leur « *Reportable segments* ». En France, l'enquête faite par Price Waterhouse [1998] sur 90 groupes, a montré un nombre moyen de secteurs d'activité oscillant entre 3 et 6 selon les secteurs de l'échantillon avec une moyenne générale de 4, tandis que l'enquête annuelle sur les 100 premiers groupes industriels et commerciaux [1998] a montré que 44 groupes avaient de 4 à 5 secteurs et 15 groupes de 6 à 8 secteurs. Les auteurs constatent aussi que le nombre de secteurs est plus élevé dans les groupes à référentiel international ou étranger.

Tous les organismes officiels ont maintenant une orientation comparable :

- la Commission des Opérations de Bourse (COB, Bulletin mensuel de décembre 1998) recommande aux entreprises pour l'arrêté des comptes 1998 de s'inspirer des nouvelles normes IAS 14 et FAS 131 pour enrichir l'annexe aux comptes consolidés, en s'assurant

que les informations sectorielles présentées permettent une comparaison avec l'année précédente et respectent le principe de permanence des méthodes dans les découpages sectoriels retenus ;

- le Conseil National de la Comptabilité (CNC, avis n° 98-10 du 17 décembre 1998 relatif aux comptes consolidés) renforce les exigences en matière d'information sectorielle. Il demande en particulier :
 - une ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique ou monétaire et par secteur d'activité ;
 - une ventilation du résultat d'exploitation par zone géographique et/ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par le groupe ;
 - que la segmentation adoptée corresponde à celle retenue par l'organisation interne de l'entreprise.

Il sera très intéressant d'analyser prochainement le comportement des groupes allemands et français à travers leurs comptes 1998. Peut-être la réalité rejoindra-t-elle prochainement le souhait exprimé par l'OEC et la CNCC dans leurs 50 propositions d'amélioration, d'étendre la pratique de l'information sectorielle à tous les groupes cotés au plan mondial, cela à la demande de l'Organisation Internationale des Commissions de Bourses de Valeurs (OICV).

NOTES

¹ En France, article 248-12-13° du décret du 23 mars 1967 et en Allemagne, article 314 al. 1 du Code de Commerce (HGB).

² Article 6 de la loi du 6 avril 1998 pour la France et loi du 27 mars 1998 pour l'Allemagne.

³ « *The dollars disclosed do not have to be determined in accordance with GAAP - a change from statement n°14. Many analysts find this provision troublesome because it allows management to determine how segment profit is calculated : analysts are concerned managers will manipulate information to enhance profitability. Moreover, not having a specific definition will result in a lack of uniformity, which in turn will reduce the comparability of segments between companies.* »

⁴ Source : FT World accounting report, Septembre 1998, p. 10

⁵ L'indice Dow Jones Euro-stoxx couvre 326 valeurs des 10 pays rejoignant la monnaie unique le 1^{er} janvier 1999. Ces valeurs ont été sélectionnées, pays par pays, puis secteur par secteur, selon leur capitalisation. Leur révision est trimestrielle. L'indice est pondéré par capitalisation. Il a été lancé le 26 février 1998 (avec 3 autres indices globaux et 38 indices sectoriels) par la SBF-Bourse de Paris, la Deutsche Börse AG, le Swiss Exchange et Dow Jones Co. L'Euro-stoxx est un sous-ensemble du Dow Jones Stoxx, composé des 665 valeurs de sociétés de l'Europe entière (16 pays). L'Allemagne et la France réunies représentent 51,7 % de l'indice total Euro-stoxx (source : site internet www.monep.fr).

⁶ Les secteurs Banque, Assurance et conglomérats, exclus de notre étude représentent 26 % du total de l'indice.

⁷ Par exemple, Sanofi, filiale de Elf Aquitaine et Rexel, filiale de PPR pour la France et Lahmeyer et Heidelberger Druckm, filiales de RWE pour l'Allemagne.

⁸ Une liste des éléments à présenter selon les référentiels les plus exigeants (norme révisée IAS 14 et FAS 131) a servi de support au choix des critères.

⁹ Sur l'ensemble du Stoxx 50 Europe, seul le groupe Nestlé a utilisé la norme IAS 14 révisée pour ses comptes 1997 (CCAS, 1998 p. 246).

¹⁰ Aucun groupe n'invoque la confidentialité pour justifier la non divulgation de l'information sectorielle. Cependant, des difficultés d'analyse de l'information peuvent exister. Ainsi, Henkel isole dans un secteur d'activité "produits de marques" des produits qui devraient être classés dans les autres secteurs "métiers" définis par le groupe. Quant aux seuils pour l'agrégation des secteurs, seul le groupe Hoechst en Allemagne précise que les secteurs représentant moins de 10% du CA ont été regroupés sous le libellé "Other businesses". Pour la notion de "secteur dominant" prévue par IAS 14 révisée, aucune information n'est divulguée puisqu'aucune société de l'échantillon n'applique par anticipation la norme internationale révisée.

¹¹ Hoechst constitue une exception en présentant 12 secteurs qui peuvent néanmoins être regroupés en 2 pôles.

¹² Castorama publie uniquement, dans les chiffres-clés, le CA sectoriel de l'année et la variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

¹³ Seules trois sociétés françaises de l'échantillon ne le font pas ou ne présentent qu'un seul secteur. Il s'agit de Carrefour, Legrand et Seita.

¹⁴ Ainsi, pour les sociétés allemandes, Karstadt ne publie pas d'information géographique car elle n'a pas d'activité internationale.

¹⁵ *Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization.*

¹⁶ Il existe une différence significative entre les sociétés allemandes et françaises : le résultat des sociétés mises en équivalence est très peu mentionné comme élément exclu du résultat d'exploitation pour les sociétés allemandes dans la mesure où cette quote-part de résultat est souvent considérée comme un sous-poste des produits de participation.

¹⁷ Ils apparaissent selon les cas sous la dénomination : actifs identifiables, total actifs, total bilan, actifs d'exploitation ou total immobilisations.

¹⁸ A cela s'ajoute, notamment pour l'Allemagne, le fait que l'écart entre l'information publiée par secteur d'activité et celle publiée par zone géographique est souvent nettement moins important pour les groupes retenant un référentiel international que pour l'ensemble des groupes.

ANNEXE

LISTE DES SOCIÉTÉS DE L'ÉCHANTILLON

ALLEMAGNE	Référentiel	FRANCE	Référentiel
ADIDAS	IAS	ACCOR	National
BASF	National	AIR LIQUIDE	US GAAP
BAYER	IAS	ALCATEL	National
BEIERSDORF	National	ALSTOM	National
CONTINENTAL	National	BIC	National
DAIMLER BENZ	US GAAP	BOUYGUES	National
DEUTSCHE TELEKOM	US GAAP	CANAL +	IAS
FRESENIUS MEDICAL CARE	US GAAP	CAP GEMINI	IAS
HEIDELBERGER ZEMENT	IAS	CARREFOUR	US GAAP
HENKEL	IAS	CASINO	National
HOECHST	IAS	CASTORAMA	National
KARSTADT	National	COMPTOIRS MODERNES	National
LINDE	National	DANONE	US GAAP
LUFTHANSA	National	DASSAULT SYSTEMS	US GAAP
MAN	National	ELF AQUITAINE	US GAAP
METRO	National	ERIDANIA BEGHIN-SAY	IAS
PREUSSAG STAHL	National	ESSILOR International	National
RWE	IAS	France TELECOM	National
SAP	National	HERMES International	IAS
SCHERING	IAS	L'OREAL	National
SIEMENS	National	LAFARGE	IAS
THYSSEN	National	LAGARDERE	IAS
VEBA	US GAAP	LEGRAND	US GAAP
VIAG	National	LVMH	IAS
VOLKSWAGEN	National	MICHELIN	National
		PECHINEY	US GAAP
		PERNOD-RICARD	National
		PINAULT PRINTEMPS REDOUTE	National
		PROMODES	National
		PSA	US GAAP
		RENAULT	IAS
		RHONE POULENC	US GAAP
		SAINT-GOBAIN	National
		SCHNEIDER	National
		SEITA	National
		SODEXHO ALLIANCE	National
		SUEZ-LYONNAISE DES EAUX	National
		TF1	National
		THOMSON CSF	IAS
		TOTAL	National
		USINOR	IAS
		VALEO	IAS
		VIVENDI	National
		ZODIAC	National

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMADIEU P. [1998-a], « Possibilité d'utilisation de l'information comptable sectorielle pour une approche financière des entreprises : le cas français », AFC, *Actes du XIXe congrès*, volume 1, 1998, pp. 359-475.
- AMADIEU P. [1998-b], « L'information sectorielle publiée par les entreprises et son utilisation financière », Thèse de doctorat de sciences de gestion, Université de Montpellier 1, 4 décembre 1998, 452 p.
- BULLETIN COMPTABLE ET FINANCIER [1996], « Information sectorielle dans les groupes consolidés », *Bulletin comptable et financier*, Editions Francis Lefebvre, n° 6, 1996, pp. 19-28.
- BULLETIN COMPTABLE ET FINANCIER [1998], « Information sectorielle : un échec partiel d'harmonisation entre l'IASC et le FASB », *Bulletin comptable et financier*, Editions Francis Lefebvre, n° 3, 1998, p. 17-25.
- CAUVIN ANGLEYS SAINT PIERRE, DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, ERNST & YOUNG Audit et MAZARS & GUERARD [1998], *L'information financière, 100 groupes industriels et commerciaux*, CPC, Meylan 1998, 608 p.
- DUFILS P. et LOPATER C. [1996], « L'information sectorielle va entrer dans les mœurs », *Les Echos*, 10 septembre 1996, p. 53.
- EGLEM J.Y. [1993], « L'information sectorielle, outil de gestion et instrument de communication financière », Mémoire pour le diplôme d'expertise comptable, novembre 1993, 103 pages + annexes.
- HALLER A. [1997], « L'information sectorielle » in RAFFOURNIER B., WALTON P., HALLER A., *Comptabilité internationale*, Vuibert 1997, 550 p.
- IASC [1997], International Accounting Standard 14, « *Segment reporting* », Norme comptable internationale n° 14 révisée, Londres, 1997.
- IASC [1981], International Accounting Standard 14, « *Reporting Financial Information by Segment* », Norme Comptable Internationale n° 14, Londres, 1981.
- FASB [1976], Statement of Financial Accounting Standards 14, « *Financial Reporting for Segments of a Business Enterprise* », Norme FAS 14, Stamford, Conn., Décembre 1976.
- FASB [1996], Statement of Financial Accounting Standards, « *Reporting Disaggregated Information about a Business Enterprise* », Exposure Draft n° 157-A, Norwalk, Conn., janvier 1996.
- FASB [1997], Statement of Financial Accounting Standards 131, « *Disclosures about Segments of an Enterprise and Related Information* », Norme FAS 131, Norwalk, Conn.
- NICHOLS N.B. et STREET D.L. [1999], « Segment information : what early adopters reported », *Journal of Accountancy*, janvier 1999, pp. 37-41.
- PRICE WATERHOUSE, *Communication et information financière*, Guide [1998], Editions Les Echos, 768 p.
- SAADA T. [1998], « La politique de publication des informations segmentées des entreprises françaises », *Revue Française de Gestion*, nov-déc 1998, pp. 95-107.